

Suisse

Modifié le 28 juin 2010 à 12:05

Neuchâtel bannit à son tour la fumée



Dès le printemps 09, on ne pourrait plus griller une clope au bistrot. [Keystone]

A moins d'un référendum, la fumée sera bannie des cafés et restaurants neuchâtelois dès le printemps prochain. Le Grand Conseil a adopté mardi soir la loi correspondante par 84 voix contre 1.

La décision a valeur d'acceptation tacite de l'initiative populaire cantonale «Fumée passive et santé».

Texte de l'initiative intact

Avant le vote final, les députés ont balayé un amendement visant à autoriser la fumée dans les petits établissements sans possibilité de mettre à disposition un fumoir. Ils ont rejeté encore plus nettement une proposition d'interdire la fumée également dans les chambres d'hôtel et d'hôpital, ou les cellules de détention.

Globalement, le Grand Conseil s'est gardé de dénaturer le texte de l'initiative, comme il s'est abstenu de le renforcer par des mesures extrêmes. Il a repoussé également un amendement visant à interdire les fumoirs. Les auteurs de l'initiative admettent cette solution de compromis.

Dispositif légal

La révision de la loi de santé adoptée par les députés bannit la fumée de tous les lieux fermés publics ou accessibles au public. Des exceptions sont possibles pour les lieux de vie comme les chambres d'hôtel et d'hôpital, ainsi que les cellules de détention, sauf décision contraire de la direction des établissements concernés.

A moins d'un referendum, la fumée devrait être bannie des lieux publics neuchâtelois à partir du printemps 2009. Un délai de mise en oeuvre technique sera nécessaire, a précisé le Conseil d'Etat. Anticipation Pour décider du sort de l'initiative cantonale, le Conseil d'Etat souhaitait au départ attendre l'issue du débat sur la question aux Chambres fédérales.

Le gouvernement cantonal a décidé finalement de prendre les devants, dès lors que le dossier ne semble pas près d'aboutir à Berne.

ats/cht

Dans l'air du temps

Le vote du Grand Conseil était dans l'air du temps. Vaud, Fribourg et le Valais se prononceront le 30 novembre sur le bannissement de la fumée de tous les lieux publics.

D'après l'Office fédéral de la santé publique (OFSP), la fumée est interdite dans les restaurants des cantons de Genève, Bâle-Ville, Soleure, Uri, Tessin, Grisons, Zurich et Appenzell Rhodes extérieures.

Des initiatives populaires ou des projets de loi contre la fumée passive sont en cours de traitement dans tous les autres cantons. A une exception près: celle du canton du Jura.